

2LD MECANIQUE

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 €
32 T Montée de la Ladrière

SAINT-ALBAN-DE-ROCHE (38080)

943 098 533 RCS VIENNE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 3 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,
le 3 avril,

les associés de la société **2LD MECANIQUE** au capital de 5 000 €, dont le siège social est à SAINT-ALBAN-DE-ROCHE (38080) 32 T Montée de la Ladrière, identifiée sous le numéro 943 098 533 RCS VIENNE,

se sont réunis, au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Monsieur Damien MALDONADO préside la séance en sa qualité de président.

Une feuille de présence est établie.

La feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 50 000 actions sur les 50 000 actions composant le capital de la société.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'une Directrice Générale
- Pouvoirs pour les formalités

Monsieur le Président ouvre la discussion. Diverses observations sont échangées.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directrice Générale, à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée :

- **Madame Laura LEVI**, née le 3 mars 1992 à SETE (34) célibataire non pacsée, demeurant à MEYRIEU-LES-ETANGS (38440) 598 Montée du Raffet, de nationalité française,

Madame Laura LEVI, ès qualités, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, après lecture.

Signé par :

Handwritten signature of Damien MALDONADO in black ink.

2074C7F2FD2545D...